

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Les familles désirant inscrire leur enfant doivent **prendre rendez-vous** auprès des responsables des structures. Lorsque l'inscription est validée, **une période d'adaptation** est définie avec la famille de manière à permettre à l'enfant et ses parents de **se familiariser avec les lieux, l'équipe d'animation et les autres enfants**. Cette adaptation est progressive, sa durée est variable en fonction des besoins de la famille et de l'enfant.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière des familles est calculée en fonction du **nombre d'enfants à charge** et des **ressources** selon le barème défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Composition de la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort horaire	0,0619%	0,0516%	0,0413%	0,0310%

Calcul du tarif horaire de la famille :

$$\frac{\text{Ressources annuelles}}{12 \text{ mois}} \times \text{Taux d'effort horaire}$$

Exemple de calcul pour une famille avec 2 enfants à charge:
 $36000\text{€} / 12 = 3000\text{€}$ (par mois pour les 2 parents)
 $\times 0,0516\% = 1,55\text{€}$ par heure

LE TERRITOIRE DE LA CCHF



CCHF

Communauté de Communes des Hauts de Flandre
 468, Rue de la Couronne de Bierne
 59380 BERGUES

Service Enfance Jeunesse

Pôle de Cappellebrouck
 760 Route de Lynck
 59630 CAPPELEBROUCK



Conception CCHF / Atelier-perche .fr - Janvier 2022 - Crédits photos : CCHF - Adobe Stock

CCHF

Communauté de Communes
des Hauts de Flandre



LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)



NOUVEAUTÉ DÈS JANVIER 2022 :

Extension de l'ouverture de la petite crèche
 « À pas de loups » le **Vendredi** jusqu'à **17H !**

WWW.CCHF.FR

@CCHF.FR

DEUX PETITES CRÈCHES ITINÉRANTES POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 4 MOIS À 4 ANS

Ces structures sont des **lieux d'accueil itinérants** implantés sur différentes communes dans des **salles mises à disposition** par les collectivités locales. Les parents peuvent ainsi se libérer quelques heures, trouver un lieu d'écoute et de conseil, se séparer en douceur de leur enfant avant l'entrée en école maternelle.

Une **équipe de professionnels** de la petite enfance propose de multiples activités adaptées aux capacités des jeunes enfants.

L'accueil est possible de façon **régulière ou occasionnelle**.



UNE PETITE CRÈCHE POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 10 SEMAINES À 4 ANS

Cette structure est un **lieu d'accueil collectif régulier ou occasionnel** pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

L'équipe, composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture, de professionnelles titulaires du CAP petite enfance, met tout en oeuvre pour **favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants** en respectant leur rythme (repas, sieste, soins d'hygiène, activités adaptées).

Petite crèche
« À pas de loups »
IMPASSE DU PRESBYTÈRE
59630 Cappellebrouck



OUVERTURE EN JOURNÉES CONTINUES ET REPAS FOURNIS (SAUF LE VENDREDI)

« LA RONDE ENFANTINE »

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
DE 9H00 À 16H30			
HOYMILLE Petite salle de danse	BERGUES Foyer socio-éducatif	BIERNE Salle de réunion de la salle multi-activités	WATTEN Salle moyenne du centre socio-culturel

« LE BAMBIBUS »

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
DE 9H00 À 16H30				DE 8H30 À 12H
UXEM Salle de danse Francis Luyce	HONDSCHOOTE Centre socio-culturel Daniel Peene	WARHEM Salle de la cantine	REXPOËDE Salle Colette Bel	KILLEM Salle Schipman

« À PAS DE LOUPS »

Les horaires d'accueil ...

Du Lundi au Jeudi :

DE 7H30 À 18H30

Le Vendredi :

DE 7H30 À 17H00

« La Ronde Enfantine »

Tél : 06.07.65.07.22

Email : larondeenfantine@cchf.fr

« Le Bambibus »

Tél : 06.12.22.65.87

Email : bambibus@cchf.fr

« À pas de loups »

Tél : 03.28.25.25.85

Email : apasdeloups@cchf.fr